



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Association fondée en 1978 sous l'appellation Fédération Française de la Moyenne Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

**Application par la FFMM du règlement général sur la protection des données (RGPD)
par référence au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016**

Politique de Confidentialité :

La Fédération Française du Milieu Montagnard (FFMM), respecte votre vie privée et s'engage à protéger la confidentialité de vos données à caractère personnel. Son objectif est d'être aussi transparent et ouvert que possible sur ce qu'elle fait et dans quel but. La FFMM est responsable des données à caractère personnel collectées sur son site www.ffmm.net et sur ses sites associés, ainsi que sur les différents médias utilisés (impressions, téléphone, etc.).

Vos contacts sont : FFMM, 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON.
Tél. 04 78 39 49 08.

Le délégué à la protection des données est Monsieur Bernard Perrin. Il peut être contacté par courrier au siège de la FFMM ou par e-mail à : developpement@ffmm.net. Si vous avez des commentaires ou des questions sur la confidentialité, veuillez-lui en faire part.

La FFMM s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles contenues dans ses fichiers et archives, sauf autorisation donnée par les personnes concernées, et à ne pas les utiliser à des fins de marketing. Toutefois, les nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, téléphone, photo d'identité, numéro et année de brevet des animateurs du milieu montagnard sont publiées dans l'annuaire fédéral, sauf opposition formulée à la FFMM par courrier ou par e-mail.

Quelles données sont collectées par la FFMM et pourquoi ?

Vos données à caractère personnel sont collectées à partir de celles que vous donnez lorsque vous remplissez un formulaire d'adhésion, lorsque vous vous inscrivez à un stage ou à une activité sur le site internet ou par courrier postal. Ces démarches impliquent votre acceptation de leur traitement. Ce sont vos nom, adresse électronique, adresse postale, date de naissance, profession ou métier, votre numéro de téléphone et les coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'accident).

Des informations peuvent également être collectées lorsque vous appelez le siège de la FFMM ou envoyez tout message, lorsque vous complétez volontairement des formulaires ou donnez votre avis. Les informations liées à l'utilisation du site internet peuvent aussi être collectées (comme votre adresse IP et système d'exploitation).

L'objectif de la collecte de données à caractère personnel est :

- Traiter et exécuter vos demandes d'information, d'adhésion, de devis, de préinscription ou d'inscription à un stage et de proposition de lien entre sites ou de recommandation d'établissement.
- Gérer votre dossier d'adhésion ou de formation.
- Vous proposer des services de qualité en faisant notre possible pour continuellement les améliorer.
- Vous donner des informations sur les services que vous recherchez ou que nous jugeons pouvant vous être utiles.

Demande de devis

Par référence au règlement général sur la protection des données (RGPD), en remplissant un formulaire de demande d'un devis vous acceptez le traitement de vos données personnelles par la FFMM qui les conservera pendant deux ans en vue d'éventuelles recherches. Il s'agit de vos nom, prénom, date de naissance, adresses postale, adresse e-mail, téléphone.

Demande de préinscription à un stage

Par référence au règlement général sur la protection des données (RGPD), en remplissant un formulaire de préinscription à un stage vous acceptez le traitement de vos données personnelles par la FFMM qui les conservera jusqu'à la date du stage envisagé. Il s'agit de vos nom, prénom, date de naissance, adresses postale, adresse e-mail, téléphone. Elles ne seront pas transmises à des tiers sans votre accord et ne seront pas utilisées à des fins de marketing.

Demande d'inscription à un stage

Par référence au règlement général sur la protection des données (RGPD), en remplissant un formulaire d'inscription à un stage vous acceptez le traitement de vos données personnelles par la FFMM qui les conservera pendant deux ans en plus de l'année en cours, afin de permettre d'éventuelles recherches. Il s'agit de vos nom, prénom, date de naissance, adresses postale, adresse e-mail, téléphone, coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence. Elles ne seront pas transmises à des tiers sans votre accord et ne seront pas utilisées à des fins de marketing.

Les questionnaires de santé et les certificats médicaux fournis pour participer à un stage ne sont pas transmis en dehors de la commission médicale, ni même aux formateurs. Ils sont détruits dans le mois qui suit la participation à un stage.

Demands d'inscription à un stage :

Par référence au règlement général sur la protection des données (RGPD), en remplissant un formulaire de demande d'inscription à un stage vous acceptez le traitement de vos données personnelles par la FFMM qui les conservera pendant deux ans en plus de l'année en cours, en vue d'éventuelles recherches. Il s'agit de votre nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, téléphone, photo d'identité, fiches de notation.

Les données personnelles des stagiaires qui n'ont pas été admis à la fin d'un stage fédéral sont conservées pendant trois ans afin de faciliter d'éventuelles recherches en vue de la poursuite de leur formation.

Les questionnaires de santé et les certificats médicaux fournis pour participer à un stage ne sont pas enregistrés dans les bases de données de la fédération. En dehors de la commission médicale, en aucun cas ils ne sont transmis à des tiers, ni même aux formateurs. Ils sont détruits dans les trois mois qui suivent la participation à un stage.

Animateurs fédéraux :

Par référence au règlement général sur la protection des données (RGPD), la F.F.M.M vous informe du fait que les données personnelles des animateurs du milieu montagnard, brevetés et stagiaires, sont conservées par la F.F.M.M sans limitation de durée en vue d'éventuelles recherches. Il s'agit de leur nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, téléphone, photo d'identité et numéro de brevet fédéral.

La FFMM s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles contenues dans ses fichiers et archives, sauf autorisation donnée par les animateurs concernés, et à ne pas les utiliser à des fins de marketing. Toutefois, les nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, téléphone, photo d'identité des accompagnateurs fédéraux brevetés sont publiées dans l'annuaire des accompagnateurs, sauf opposition formulée à la fédération par courrier ou par e-mail.

La demande de suppression des données personnelles des animateurs fédéraux, brevetés ou stagiaires, sous condition de restituer à la fédération la carte de fonction qui leur a été délivrée, entraîne la perte irrémédiable de la qualité d'animateur fédéral. Pour se prévaloir à nouveau de cette qualité, un nouveau cursus de formation devra être suivi.

Renouvellement des cotisations :

Par référence à l'application par la FFMM du règlement général sur la protection des données personnelles, celles des adhérents sont utilisées pour leur envoyer un appel de cotisation pour la nouvelle saison et, éventuellement, un rappel dans les semaines suivantes. Sans réponse de leur part au premier rappel il ne leur est plus envoyé de courrier ou

de courriel et leurs données personnelles sont conservées deux ans en plus de l'année en cours.

Cela concerne :

- Les associations affiliées et leurs dirigeants (président, secrétaire, trésorier).
- Les membres de l'Union Française des Accompagnateurs et animateurs en Montagne (UFAM).
- Les membres de l'Union Nationale des Animateurs de Pays (UNAP).
- Les titulaires de la cotisation Carte Montagne.

Carte Montagne assurance :

| | |
|---|--|
| Données des cartes bancaires | Détruites après encaissement |
| Demande de préinscription à un stage | Jusqu'à la date de début du stage. |
| Questionnaire de santé ou certificat médical | 3 mois après le stage. |
| Dossier d'adhésion des associations | 1 ans après cessation de la qualité d'adhérente. |
| Formulaire de souscription "Carte Montagne" | 2 ans + année en cours. |
| Courriers ; devis ; demandes d'inscription à un stage | 2 ans + année en cours. |
| Dossier de stagiaires non-admis après un stage | 2 ans + année en cours. |
| Factures | 5 ans + année en cours. |
| Dossier d'animateur du milieu montagnard | Sans limitation de durée. |

Pour contrôler l'utilisation de vos données à caractère personnel :

- Vous pouvez demander que vos données à caractère personnel soient traitées ou non.
- Vous avez le droit d'être informé de la façon dont sont traitées vos données à caractère personnel.
- Vous avez le droit d'accéder aux données que la FFMM possède sur vous et de les rectifier.
- Vous pouvez demander que vos données à caractère personnel soient effacées.

Droit à l'oubli - Violation des données :

Pour demander la rectification ou la suppression de vos données personnelles, ou en cas de constat de leur violation, vous devez écrire

Les données personnelles des adhérents ayant souscrit une Carte Montagne® - assurance sont conservées pendant deux ans plus année en cours en vue d'un contrôle des assureurs ou pour apporter la preuve de la souscription en vue du règlement d'un sinistre subi par l'assuré.

La FFMM s'engage à ne pas communiquer les données personnelles contenues dans ses fichiers relatifs à la Carte Montagne® à des tiers, à l'exception des assureurs.

Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

La FFMM ne conserve pas vos données plus longtemps que nécessaire, dans le but pour lequel elles ont été fournies :

au délégué à la protection des données, par courrier au siège de la FFMM ou à developpement@ffmm.net.

La non fourniture des données personnelles des administrateurs des associations entraîne la perte de la qualité d'association affiliée à la FFMM.

La demande de suppression des données personnelles des animateurs fédéraux, brevetés ou stagiaire, sous condition de restituer à la fédération la carte de fonction qui leur a été délivrée, entraîne la perte irrémédiable de la qualité d'animateur fédéral. Pour se prévaloir à nouveau de cette qualité, un nouveau cursus de formation devra être suivi.

